

L'application des accords
ou du jugement établis
lors de la séparation
ou du divorce.

- Madame C et Monsieur E sont séparés depuis 8 ans. Depuis quelques temps leur fille refuse de se rendre chez son père. Les parents s'inquiètent de cet état de fait et souhaitent se rencontrer en médiation familiale pour aborder le sujet ensemble et trouver des solutions.
- Suite à ses difficultés scolaires, l'école d'Yvan propose, pour lui, à ses parents une prise en charge individualisée, ce à quoi Madame C se refuse. Monsieur P le regrette. A sa demande et dans le souci d'exercer conjointement leur autorité parentale, Monsieur P et Madame C décident de se retrouver en médiation familiale pour en parler et parvenir à un consensus satisfaisant pour chacun des membres de la famille.

